



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

**Afssa – dossier n°2080087 ARMOR JARDIN
Dossier rattaché n° 8800941**

Maisons-Alfort, le 3 avril 2008

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
ARMOR JARDIN, n° intrant 2080087**

LA DIRECTRICE GENERALE

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par DOFF PORTLAND, relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ARMOR JARDIN.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ANTILIMACES MINI GRANULES ARMOR, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°8800941, est en cours de validité ;

Considérant que le produit de référence ANTILIMACES MINI GRANULES ARMOR n'a pas la mention « emploi autorisé dans les jardins » ;

L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ARMOR JARDIN, présentée par DOFF PORTLAND.

Pascale BRIAND